
Présidence : République tchèque

929^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 30 octobre 2019

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 12 h 55
Reprise : 15 h 05
Clôture : 15 h 50

2. Président : Ambassadeur I. Šrámek
M. D. Řezníček

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : CONTRIBUTION DES PROJETS D'ASSISTANCE PRATIQUE DE L'OSCE DANS LE DOMAINE DES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE AINSI QUE DES STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES AUX RÉSULTATS COMMUNS PRÉVUS

- *Exposé de M. A. McAslan, consultant auprès de l'OSCE*
- *Exposé de M. V. Chiveri, chef du Bureau du programme de l'OSCE à Douchanbé*
- *Exposé de M. R. Ernst, Coordonnateur adjoint des activités économiques et environnementales de l'OSCE*
- *Exposé de M. C. Prevelakis, Deuxième Conseiller à l'Ambassade de France à Belgrade et Coordonnateur du Pôle régional de lutte contre la criminalité organisée en Europe du Sud-Est*

Président, M. A. McAslan, chef du Bureau du programme de l'OSCE à Douchanbé, Coordonnateur adjoint des activités économiques et environnementales de l'OSCE, M. C. Prevelakis, Finlande-Union européenne

(l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/230/19), Suisse, Slovaquie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Kirghizistan, Arménie, France, Pologne (FSC.DEL/229/19 OSCE+), Azerbaïdjan, Serbie, Tadjikistan, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie), Présidente du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie) (annexe)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Accord sur la maîtrise des armements au niveau sous-régional conformément à l'Article IV de l'Annexe I-B des Accords de paix de Dayton* : Serbie (également au nom de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et du Monténégro), Allemagne
- b) *Exercice militaire « Centre-2019 » effectué par la Fédération de Russie du 16 au 21 septembre 2019* : Fédération de Russie, Norvège
- c) *Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/233/19 OSCE+) (FSC.DEL/233/19/Add.1 OSCE+), Finlande-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/231/19), Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Canada

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Dix-neuvième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes et la paix et la sécurité : Finlande-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/232/19), Canada

4. Prochaine séance :

Mercredi 6 novembre 2019 à 10 heures, Neuer Saal



929^e séance plénière

Journal n° 935 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE INFORMEL
D'AMIS SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET LES
STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES (LETTONIE)**

Excellences,
Chers collègues,

Je voudrais faire quelques observations en ma qualité de Présidente du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC).

Tout d'abord, je remercie les orateurs d'avoir souligné que les projets d'assistance pratique que mène l'OSCE dans le domaine des ALPC et des SMC contribuent dans une grande mesure à la réalisation des objectifs communs prévus en matière de sécurité dans l'espace de l'OSCE. Les synergies transversales créées dans la coordination et la mise en œuvre de mesures pratiques sur les ALPC et les SMC sont manifestes. D'autres synergies pourraient être réalisées si l'on se concentre sur des normes et principes communs qui touchent au concept de sécurité globale, coopérative, égale et indivisible de l'OSCE.

Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous faire part de quelques observations sur la Réunion consacrée à l'examen et à la mise à jour des guides des meilleures pratiques de l'OSCE sur les ALPC et les munitions conventionnelles, qui s'est tenue à Vienne le 7 octobre 2019. La réunion a rassemblé 54 participants de 23 États participants et du Centre de prévention des conflits de l'OSCE, y compris des experts en la matière envoyés par leurs gouvernements et des représentants basés à Vienne. Elle a contribué à mieux faire connaître les guides des meilleures pratiques de l'OSCE sur les ALPC et les SMC et à affiner le processus de mise à jour de ces guides. Je vous ai déjà communiqué, chers collègues, mon document de synthèse dans lequel je résume les débats qui ont eu lieu lors de la réunion et ses résultats (document FSC.DEL/228/19 du 29 octobre 2019). Ce document de synthèse servira de base à un futur document de réflexion qui guidera les prochaines étapes à suivre pour que l'OSCE mette à jour les guides sur les ALPC et les SMC.

Chers collègues,

J'attends avec intérêt d'élaborer avec vous, au cours des prochaines semaines, le document de réflexion susmentionné.

Je vous remercie sincèrement de votre attention.